

20 minutes  
En français, traduit en allemand  
2400 mots

**Spoliation et trafic.**  
**Le marché de l'art français sous l'Occupation allemande (1940-1944)**  
**Bonn, 29 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2017**

-----

**Le stock de Paul Graupe à Paris pendant l'Occupation : séquestre, ventes et spoliations**

**Der Bestand des Kunsthändlers Paul Graupe in Paris während der Besatzung :  
Beschhhlagnahmen, Verkäufe und Plünderungen**

### **Introduction**

En 1937, au début du mois d'octobre se tenait la vente après décès d'une collectionneuse de Hambourg, Emma Budge. Cette vente avait lieu en plein cœur de Berlin, à Bellevuestrasse dans la salle des ventes de Paul Graupe. Pourtant Graupe était absent, et le marteau était tenu par l'un de ses anciens employés, Hans Lange. La carrière berlinoise de Paul Graupe venait de s'achever. Dans l'ouvrage que nous avons publié l'année dernière avec Patrick Golenia et Kristina Kratz-Kessemeier nous avons montré comment, issu d'un milieu rural, Graupe avait débuté comme libraire d'ancien pendant la Première Guerre Mondiale avant de devenir au début des années Trente l'un des commissaires-priseurs les plus en vue d'Allemagne, à l'instar d'Helbing ou de Lepke. Il avait à son actif plusieurs ventes d'importance, comme celles de la bibliothèque Leuchtenberg, des collections Camillo Castiglione, Marc Rosenberg, Leopold Seligmann (de Cologne) qui marque le début de sa collaboration avec Hermann Ball, Erich Goldschmidt-Rothschild, Max Emden ou encore celle du prince Frédéric Leopold de Prusse et celle du prince Frédéric Henri de Prusse. Il continua ses activités après 1933 et organisa la dispersion des stocks de certains de ses confrères frappés par les lois raciales : Van Diemen, Otto Burchardt, Flatow et Priemer, ou encore Drey. En 1937, c'était à son tour de devoir partir, en acquittant la taxe de propriété (*Judenvermoögensabgabe*) et la taxe d'émigration (*Reichsfluchtsteuer*). Après avoir envisagé de s'installer à Vienne puis envisagé d'émigrer à Londres c'est finalement à Paris qu'il commença sa vie d'exilé. Il y résida jusqu'à l'été 1939 avant de gagner la Suisse puis d'émigrer aux Etats-Unis en mars 1941.

Pour traiter de ses activités pendant la guerre, je voudrais d'abord expliquer comment elles ont pu être limitées par les mesures dont il fut victime en application des réglementations des autorités française – la mise sous séquestre de ses biens - et des autorités allemandes – les saisies par les agents de Goering en 1940 et par l'ERR en 1942. Dans une deuxième partie, je donnerai deux exemples de ventes qu'il a pu réaliser, l'une à Cannes en 1941 et l'autre à New York en 1943.

### **1 - Une activité limitée par les mesures de séquestre et par les saisies (200 + 350 mots).**

#### **1.1 – La création de la société «Paul Graupe & Cie»**

En France, la profession de commissaire-priseur est étroitement réglementée et était alors réservée aux ressortissants français : Paul Graupe ne pouvait donc être admis à l'exercer. Pour reprendre des activités commerciales, il créa donc en 1937 une société anonyme à responsabilité limitée (SARL = GmbH), sous la raison sociale « Paul Graupe & Cie » et déclarée comme commerce de tableaux et

d'objets d'art. Le capital de la société se montait à 200 000 F, soit 400 parts de 500 F réparties entre cinq associés, Isidore Riemer (un juriste zurichois), Paul Graupe lui-même, deux de ses anciens collaborateurs, Arthur Goldschmidt et Käthe Simon, et une strasbourgeoise, Alice Reis. La galerie avait une adresse prestigieuse, place Vendôme, à proximité donc de marchands comme Duveen, Seligmann ou encore de Gimpel, dont vient de parler Emmanuelle Polack.

Les activités parisiennes de Graupe restèrent limitées, portant sur un stock de faible ampleur ; il espérait alors pouvoir toucher des commissions sur la vente de tableaux qui lui avaient été confiés en dépôt par le collectionneur hollandais Fritz Gutmann et par le banquier berlinois Hans Arnhold.

## **1.2 – Les séquestres de 1939 et de 1943**

Les activités de la société furent bloquées durant la guerre par deux mesures successives de séquestre qui frappèrent Graupe, en 1939 parce qu'il était Allemand et en 1943 parce qu'il était Juif. Dès l'entrée en guerre, la France prit des dispositions spécifiques pour bloquer les biens des ressortissants des pays ennemis. Le 16 octobre 1939, la société «Paul Graupe et Cie» financée pour partie par des capitaux considérés comme allemands, fut placée sous séquestre par ordonnance du Tribunal civil de la Seine et dotée d'un administrateur, qui, conformément à la réglementation, établit un inventaire des locaux de la place Vendôme et y fit poser des scellés. C'est une mesure de ce type qui avait frappé un autre marchand allemand, Daniel Kahnweiler, durant la Première Guerre Mondiale. Au début de l'Occupation les autorités allemandes firent annuler ces dispositions frappant les sujets allemands et le séquestre de la société Paul Graupe & Cie fut levé le 6 août 1940.

Une deuxième décision de séquestre fut prononcée au début de l'année 1943, cette fois-ci à l'initiative du Commissariat général aux questions juives et en application des lois de discriminations raciales et des dispositifs d'aryanisation économique, présentés hier par Jean-Marc Dreyfus. L'administrateur provisoire nommé alors, Marcel Aragon, demeura très prudent sur ce dossier qui concernait pour partie des biens d'un ressortissant allemand et sur lequel il convenait donc de laisser agir les autorités d'Occupation. Une ordonnance du Commandement militaire allemand (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) en date du 2 décembre 1942 prévoyait en effet «la dévolution au Reich allemand des biens des Juifs possédant ou ayant possédé la nationalité allemande». La Confédération helvétique, pays neutre, ayant demandé à pouvoir désigner elle-même les fondés de pouvoir chargés de défendre les intérêts de ses ressortissants, un nouvel administrateur, l'avocat Ermenegildo Snozzi fut nommé en février 1944, puisque, on s'en souvient, 50% des actions de la société appartenaient à un ressortissant suisse, Isidore Riemer.

A la lecture du dossier constitué par le Commissariat général aux questions juives, conservé dans la série AJ38 des Archives nationales, il apparaît que les mesures de séquestre appliquées à la société « Paul Graupe et Cie » eut pour principale conséquence le blocage du compte bancaire mais qu'il n'y eut pas d'opération de liquidation.

## **2 – Les saisies de Goering et de l'ERR (350 mots).**

Si la galerie Graupe ne connut pas de liquidation elle fit l'objet de saisies mise en œuvre par des Allemands : par des agents de Goering en dès 1940 et, en 1942, par l'ERR.

### **2.1 – Les tableaux prélevés par Hofer**

Les troupes allemandes étaient entrées à Paris le 14 juin 1940, l'armistice fut signé le 22 juin 1940. Walter Hofer, responsable des collections de Goering, décida d'agir très vite en envoyant deux employés de la maison de décoration Quantmeyer et Eycke à Paris. Dès le vendredi 21 juin, Josef Angerer et Fritz Schmidt se rendirent dans le quartier de la place Vendôme, chez Graupe, Duveen, Seligmann et Bacri et, le mardi suivant, chez Wildenstein puis chez Jansen, où étaient installés également deux marchands berlinois, Alexandre et Richard Ball. Hofer lui-même vint à la galerie

Graupe le 7 juillet et peu de temps après des œuvres furent prélevées à destination de la collection de Goering et envoyées à Carinhall, où elles reçurent les numéros d'inventaire RM 411 à RM 414.

## **2.2 – Les saisies de l'ERR**

Installé à Paris à l'automne 1940, l'ERR mettait en œuvre des opérations de saisies systématiques des collections d'amateurs et de stocks des galeristes, qui ont été présentées hier par Marc Mazurovsky. Le 29 octobre 1942, l'ERR se rendit dans un garde-meuble situé non loin de la Tour Eiffel, rue Desaix, où la galerie Graupe avait stocké des tableaux. L'ERR y effectua des prélèvements importants et en dressa rapidement et soigneusement deux inventaires, l'une au nom de Graupe et l'autre au nom de Muir, du nom de Percy Muir, un libraire britannique en relation d'affaire de Paul Graupe.

L'inventaire établi au nom de Muir comprenait quatre tableaux, un dessin et un pastel de Degas, numérotés de MUIR 1 à MUIR 6. Deux de ces tableaux rejoignirent la collection de Goering ; Le deuxième inventaire établi celui-là au nom de Graupe énumérait 17 références d'œuvres, qui paraissent de moindre qualité. Six copies de portraits princiers de la famille souveraine de Prusse qui avaient été confiés à Graupe par le banquier berlinois Hans Arnhold, rejoignirent la collection de Goering dès la fin du mois de novembre 1942, où elles reçurent les numéros d'inventaire RM 1244 à RM 1249.

On peut noter que ni les séquestres prononcés par les autorités françaises ni les saisies effectuées par les autorités allemandes n'ont alimenté le marché de l'art parisien.

## **3 – Deux exemples de ventes**

### **3.1 – Quatre tableaux vendus à Haberstock : Cannes, février 1941**

Interné par les autorités françaises comme ressortissant allemand dès le début du mois de septembre 1939, Arthur Goldschmidt, l'associé de Paul Graupe, fut libéré le 22 octobre 1939 resta d'abord à Paris puis à la fin du mois du juillet 1940, comme bien d'autres, partit se réfugier dans le sud de la France, à Cannes. Sa situation était préoccupante, tant du fait des règlementations en vigueur que de ses faibles moyens financiers. Cannes était situé en zone libre, c'est-à-dire non assujettie aux règlementations imposées par l'occupant mais les dispositions prises par les autorités françaises s'avéraient chaque jour plus préoccupantes : la loi du 3 octobre 1940 donnait en effet pouvoir aux préfets de faire interner ou d'assigner à résidence les « ressortissants étrangers de race juive ». Les mois passaient, la pression s'aggravait, il fallait trouver comment partir, il fallait trouver de l'argent pour fuir. Ce fut une de ses anciennes relations du marché berlinois, Karl Haberstock, qui lui permit pour partie de financer son exil.

Les moyens dont disposait alors Karl Haberstock pour constituer la collection de Linz lui ouvraient toutes les portes et, profitant des facilités que lui offrait la situation d'occupation, il effectuait de nombreux séjours en France. Accentuant les pressions qu'il exerçait sur le collectionneur néerlandais Fritz Gutmann il avait obtenu que celui-ci lui cède de nombreux tableaux, dont certains avaient été mis en dépôt chez Paul Graupe. Profitant d'un séjour qu'il fit à Nice en février 1941, il rencontra Arthur Goldschmidt, fit état de l'accord qu'il avait passé avec Gutmann et lui demanda de donner les instructions nécessaires au garde-meuble parisien où les œuvres avaient été mises à l'abri au début de la guerre. C'est à cette occasion que Goldschmidt put lui proposer d'autres tableaux, qui n'étaient pas des dépôts ceux-là mais bien la propriété de la société « Paul Graupe & Cie ». Les deux hommes se mirent d'accord sur la cession de quatre tableaux pour un montant de 2,7 millions de francs, une somme très élevée.

Une quittance en date du 19 février 1941, libellée en français sur du papier à lettres de l'hôtel Windsor de Cannes en donne une liste et une description précise. Haberstock revendit rapidement deux d'entre eux pour le projet de musée de Linz, une kermesse de village par Brouwer (Linz 1600)

et une belle scène de genre représentant des paysans dans une taverne par Van Ostade (Linz 1601). Haberstock en obtint 130 000 RM, soit à peu de choses près ce qu'il avait réglé à Goldschmidt pour les quatre tableaux (au taux de change forcé de l'époque, soit 20F pour 1 RM, les 2,7 millions de cette transaction correspondaient à 135 000 RM. Haberstock conserva les deux autres tableaux. Dans les premières listes de demande de restitution qu'il établit en juillet 1945 le fils de Paul Graupe mentionna ces quatre tableaux, que son père lui en fit retirer quelques mois plus tard, ce qui semble indiquer qu'il ne remettait pas en cause cette vente. Goldschmidt put ensuite mettre à profit les facilités qu'il y avait alors à obtenir des visas pour Cuba, de façon régulière ou par d'autres voies, et put un peu plus tard gagner La Havane. Cette transaction est un exemple qui illustre les cessions d'œuvres qui se sont faites en France pendant la guerre mais hors du marché de l'art parisien.

### **La vente du Van Gogh à New York en 1943**

Arrivé à New York au début du printemps 1941, Paul Graupe se mit en mesure d'obtenir rapidement une licence commerciale afin de pouvoir reprendre ses activités. Encore fallait-il trouver des tableaux à vendre.

Il éprouva de grandes difficultés à faire venir à New York quelques tableaux de son stock parisien. Avant son départ pour Cuba, Goldschmidt put déposer quatre tableaux au consulat de Grande-Bretagne à Bilbao ; ils transitèrent ensuite par Lisbonne avant d'être expédiés à Lisbonne avant d'être expédiés vers les Etats-Unis et d'arriver à Baltimore le 2 août 1942, munis d'une licence d'importation parfaitement en règle. Avec trois tableaux de l'Ecole flamande, Paul Graupe reçut ainsi une toile de Van Gogh, *L'Homme est en mer*, qui représente une femme pensive, assise devant une cheminée et tenant un bébé dans les bras. Cette œuvre est une copie exécutée par Van Gogh en 1889 d'après la gravure d'un tableau de l'artiste française Virginie Demont-Breton. La licence d'importation, qui permettait de calculer les taxes à acquitter pour l'entrée sur le sol des Etats-Unis, indiquait pour cette œuvre une valeur estimative de 9 980 \$. Le 7 juillet 1943, Graupe vendit *L'Homme est en mer* pour 32 000 \$ au marchand new yorkais Caesar Diorio, qui le revendit peu de temps après pour 48 000 \$ à l'acteur américain Errol Flynn, qui résidait alors sur les hauteurs d'Hollywood, à Mulholland.

### **Conclusion**

Les mesures de séquestre qui ont frappé la société «Paul Graupe & Cie» ont considérablement entravé ses possibilités d'agir avec le stock, limité, qu'il avait réuni à Paris, constitué de quelques œuvres qui lui appartenait et d'autres reçues en dépôt. Il ne put guère travailler en Suisse, pays où il n'a pu obtenir d'autorisation d'exercice. C'est finalement aux Etats-Unis qu'il a pu exercer un peu davantage grâce à des opérations de courtage et en restant activement en lien avec des marchands avec lesquels il travaillait avant la guerre.

Paul Graupe mourut en 1953 à Baden Baden, seize ans après avoir quitté Berlin. Il avait encore avec lui son précieux marteau de commissaire-priseur, souvenir d'un passé révolu, de ses grandes ventes dont la presse internationale se faisait alors l'écho, de ses expositions qui - ainsi que le disait Walter Benjamin dans ses chroniques radiophoniques « Lumière pour enfants» (Aufklärung für Kinder) - faisait murmurer dans les allées du Tiergarten «C'est très chic chez Paul Graupe» («bei Paul Graupe ist es sehr vornehm»). Ce petit marteau d'ivoire a accompagné Paul Graupe tout au long de son exil, à Paris, à Zurich, à Lisbonne et à New York. Il est encore aujourd'hui conservé dans sa famille, chez sa belle-fille Marie-Thérèse, mais désormais bien loin de Berlin, à Londres, sur les bords de la Tamise.

Au-delà de quelques opérations isolées, une autre affaire me paraît plus significative. A la fin de l'année 1941, Paul Graupe obtint une licence de l'administration américaine pour vendre objets d'art, correspondant à une valeur estimative de 137 425 \$. L'argent de ces ventes devait être versé sur un compte bloqué. Parallèlement il ouvrait un compte intitulé «Special Rene Gimpel Account», crédité à hauteur de 2 500 \$ par un chèque de la maison Wildenstein et sur lequel il pouvait régler certaines dépenses de fonctionnement (transports d'œuvres et frais divers). Ce compte fut fermé le 8 décembre 1942, avec un solde créditeur d'une centaine de dollars une fois l'affaire achevée. Cette opération avec Gimpel montre que Graupe conserve bien des relations avec le marché de l'art français.